

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FEVRIER 2017

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 17 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le 23 février à 20h30,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

**Monsieur Frank MAES prend la parole en début de séance.
Il annonce sa démission et ne reste pas pour la suite du Conseil municipal.**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

Etaient présents :

Maire

Mme PUECH

Adjoint

Mme LECOMTE, Mme LEJEUNE-VIGIER, M. COUTÉ, Mme FARGEOT, Mme VARFOLOMIEFF.

Conseillers

M. MICALLEF, Mme RENY, M. RACHIDI, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN, Mme POISSON,
M. DEGHANI-AZAR, Mme COUSTILLET, Mme LEOGANE, Mme CAUFORIEZ MARQUES, M. HUET,
Mme JAUDINOT, M. BOULLAND, Mme VANGEON, Mme VIGUIER.

Procurations :

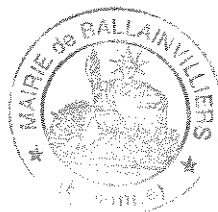
M. DE MEULEMEESTER à Mme PUECH

M. MORMONT à Mme FARGEOT

M. VIVIEN à Mme PORTELETTE

M. JADOT à Mme GYSEN

M. LIDA à M. DEGHANI-AZAR



Secrétaire de séance : Mme Melodye LEOGANE

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

ENGAGEMENT DE LA COMMUNE . A. LA CHARTE DE MOBILISATION ET DE COORDINATION DANS LE CADRE DE LA PREVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LES CONSTRUCTIONS ILLEGALES

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU les enjeux de la lutte contre les constructions illégales et l'importance du phénomène en constante augmentation,

CONSIDERANT que la commune de Ballainvilliers est régulièrement confrontée à ces problèmes d'illégalité, que les procédures qui en découlent sont coûteuses pour la collectivité, et que la municipalité se réjouit de la mobilisation de ces partenaires.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

S'ENGAGE à respecter la charte de mobilisation et de coordination dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les constructions illégales.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Brigitte PUECH